

30

RAPPORT

OBJET : METTIS

ENQUETE CONJOINTE A LA DUP ET PARCELLAIRE ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.

Les enquêtes publiques de DUP, parcellaire et de mise en compatibilité du PLU pour le projet de Transport en Commun en Site Propre de l'Agglomération Messine se sont déroulées du 16 novembre au 16 décembre.

La Commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions en date du 12 février 2010.

La Commission d'enquête émet un avis favorable sur la DUP avec deux réserves :

- Qu'à la Grange aux Bois le parcours du site propre soit abandonné et que des mesures alternatives soient prises,
- Que les aménagements du Terminus de la ligne A au niveau du Centre Commercial CORA Technopôle soient réalisés uniquement sur le domaine public

et un certain nombre de recommandations.

La Commission d'enquête est favorable à la mise en compatibilité du PLU avec la création des emplacements réservés, sous réserve d'exclure les entreprises des parcelles situées à la Grange aux Bois, et celle de la parcelle du Centre Commercial CORA.

Ces avis favorables étant détaillés et argumentés apparaissent pertinents à la Ville de Metz, y compris en ce qui concerne les réserves émises.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : METTIS
ENQUETE CONJOINTE A LA DUP ET PARCELLAIRE
ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions Compétentes entendues,

VU les enquêtes publiques pour le projet METTIS qui se sont déroulées du 16 novembre au 16 décembre 2009,

VU le Code d'expropriation et notamment l'article R 11-14-15,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-16 et R 123-23,

VU le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2009,

CONSIDERANT le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête,

CONSIDERANT que conformément au Code de l'Urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête doivent être soumis à enquête publique préalablement à la Déclaration d'Utilité Publique,

DONNE un avis favorable sur :

- Le PV de réunion du 25 septembre 2009
- Le dossier de mise en compatibilité du PLU
- Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête.

La Ville prenant en compte les conclusions de la Commission d'enquête, elle est favorable à la suppression des emplacements réservés à la Grange aux Bois et sur le Centre Commercial CORA Boulevard de la Solidarité et demande la modification de l'emprise réservée pour la parcelle CH178 telle que définie dans les conclusions de la Commission d'enquête.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

2.8.3 Enquête relative à la mise en compatibilité des POS et PLU de Montigny-lès-Metz, Woippy et Metz

Cette enquête publique s'est déroulée conjointement à l'enquête préalable à la DUP et à l'enquête parcellaire du 16 novembre au 16 décembre 2009.

VU

le projet :

Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de l'agglomération messine – METTIS,

VU

les différentes étapes de la procédure qui ont été conformes à la législation,

VU

les dispositions prises pour l'information du public (publicités légales), affichages sur le site qui ont été conformes à la législation,

VU

le dossier d'enquête concernant les procédures de mise en compatibilité mis à la disposition du public comprenant les documents suivants conformément à la réglementation :

- POS de la commune de MONTIGNY LES METZ.
- PLU de la commune de WOIPPY.
- PLU de la commune de METZ.

VU

Le nombre de permanences (33) et les 9 lieux où elles se sont déroulées,

VU

les observations formulées lors de l'enquête publique,

VU

le mémoire en réponse de Metz Métropole répondant à l'ensemble des observations du public

CONSIDERANT :

qu'aucune anomalie n'a été constatée dans le déroulement de l'enquête,

CONSIDERANT :

la nécessité et l'intérêt général du projet,

CONSIDERANT :

que la commission d'enquête a pu obtenir toutes les informations et tous les documents demandés auprès des services de Metz Métropole.

CONSIDERANT :

- que la population a eu tout le loisir de s'exprimer pendant l'enquête publique :
 - elle a duré 31 jours ;
 - les 33 permanences se sont tenues à des jours et des horaires variés dans 9 mairies ou mairie annexes.
- qu'il est de la responsabilité des Maires des lieux d'enquête de veiller non seulement à ce que le dossier et les registres d'enquête restent consultables par le public pendant les heures d'ouverture de la mairie, mais encore de se prémunir contre les actes irréfléchis ou malveillants qui en portant atteinte à l'intégrité de ces pièces ou en étant à l'origine de leur soustraction frauduleuse, seraient susceptibles d'entraîner l'annulation de la procédure.

La commission d'enquête est **FAVORABLE** à la mise en compatibilité du POS de la commune de **Montigny-lès-Metz** avec création de 2 emplacements réservés nécessaire à la réalisation du projet de transport en commun de l'agglomération messine :

- Emplacement réservé n° 3-19 rue de Pont à Mousson (1 809.34 m²);
- Emplacement réservé n° 3-20 rue Général Franiatte (67.52 m²).

La Commission d'enquête est **FAVORABLE** à la mise en compatibilité du PLU de la commune de **Woippy** avec :

- modification de l'emplacement réservé n° 2 (123 365.13 m²), réduction de 68 091.08 m²;
- création de 3 emplacements réservés nécessaire à la réalisation du projet de transport en commun de l'agglomération messine :
 - emplacement réservé n° 2a création parking relais (80 243.87 m²);
 - emplacement réservé n° 2b rue du Fort Gambetta (4 959.08 m²);
 - emplacement réservé n° 2c rue Pierre et Marie Curie (32.25 m²).

La commission d'enquête est **FAVORABLE** à la mise en compatibilité du PLU de la commune de **Metz** avec création des emplacements réservés n° 4.1 nécessaires à la réalisation du projet de transport en commun de l'agglomération messine

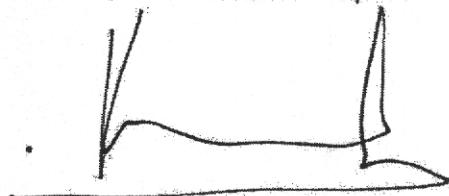
sous réserve de l'exclusion totale de l'emprise des parcelles situées :

- à la Grange aux Bois :
 - impasse des Courtes Pâtures, les fonds de parcelles CD 222, 224, 226, 1236 et 230,
 - parc de la Roseraie, parcelle CD 1317,
 - parking du centre commercial de l'horloge, parcelle CD 1180,
 - angle de la rue Pavillon Champ appartenant à l'OPAC, parcelle BZ 211.
- au Technopole :
 - Boulevard Solidarité, Centre commercial CORA, parcelle BW 111.

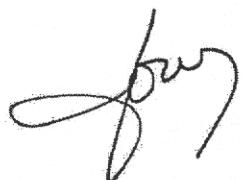
Metz Métropole devra procéder à la modification de l'emplacement réservé suite à l'acquisition de la parcelle CH 178 appartenant à M. Hoerner afin de ne pas constituer de délaissé incompatible avec le mode cultural et les engins agricoles actuels.

Fait à la WANTZENAU le 12 février 2010

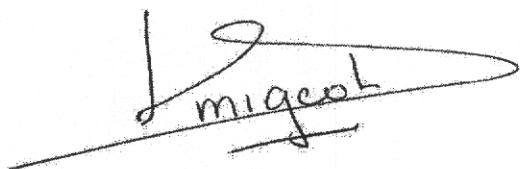
Sylvie THIBOUT
Membre de la Commission d'Enquête



Jean-Claude WORMS
Membre de la Commission d'Enquête



Jean-Yves MIGEOT
Président de la Commission d'Enquête





PROCES VERBAL DE REUNION



Lieu : Préfecture	Objet : Mise en compatibilité des PLU de METZ et WOIPPY et POS de MONTIGNY LES METZ avec le projet METTIS Procédure de mise en compatibilité des PLU de METZ et WOIPPY et POS de MONTIGNY LES METZ.																																																		
Date : 25.09.09	Etaient présents : <table><tbody><tr><td>- M. TREFFEL</td><td>Secrétaire Général 57</td></tr><tr><td>- M. GROS</td><td>Maire de METZ et 1er Vice Président Metz Métropole</td></tr><tr><td>- M. DELMIX</td><td>DGS - METZ</td></tr><tr><td>- M. ERASME</td><td>Ville de Metz</td></tr><tr><td>- M. LOMBARDI</td><td>DST - WOIPPY</td></tr><tr><td>- M. DOGHMI</td><td>Service Urbanisme - WOIPPY</td></tr><tr><td>- Mme BRUGNOT</td><td>Service Urbanisme – MONTIGNY LES METZ</td></tr><tr><td>- Mme BECUER</td><td>Service Urbanisme – MONTIGNY LES METZ</td></tr><tr><td>- Mme VIAUD</td><td>Conseil Régional Lorraine</td></tr><tr><td>- Mme CARRAT</td><td>Chambre de Commerce et d'Industrie</td></tr><tr><td>- M. SCHOSSELER</td><td>Chambre des Métiers</td></tr><tr><td>- M. CHABERT</td><td>Responsable Mission METTIS - Metz-Métropole</td></tr><tr><td>- M. DENSA</td><td>Mission METTIS - Metz-Métropole</td></tr><tr><td>- M. HOLZHAUSER</td><td>Mission METTIS – Metz Métropole</td></tr><tr><td>- Mme BENIMEDDOUREN- Metz Métropole</td><td>Pôle Urbanisme – Metz -Métropole</td></tr><tr><td>- M. BROUSSE</td><td>Pôle Planification Territoriale et Cohésion Sociale -Metz- Métropole.</td></tr><tr><td>- M. GERARD</td><td>AGURAM</td></tr><tr><td>- M. SANCHEZ</td><td>DDASS</td></tr><tr><td>- Mme ROBERT</td><td>Préfecture de la Moselle - DEDD</td></tr><tr><td>- Mme MELCHIOR</td><td>Préfecture de la Moselle</td></tr><tr><td>- Mme FIRMIN</td><td>DDE - Chef du Service Aménagement Durable</td></tr><tr><td>- M. LEBRUN</td><td>DDE - Chargée de Mission Déplacements -</td></tr><tr><td>- Mme MULLER</td><td>DDE – Subdivision de Metz</td></tr><tr><td>- M. WEBER</td><td>DDE – SAD/Atelier Territorial</td></tr><tr><td>- Mme SUZZI</td><td></td></tr></tbody></table>	- M. TREFFEL	Secrétaire Général 57	- M. GROS	Maire de METZ et 1er Vice Président Metz Métropole	- M. DELMIX	DGS - METZ	- M. ERASME	Ville de Metz	- M. LOMBARDI	DST - WOIPPY	- M. DOGHMI	Service Urbanisme - WOIPPY	- Mme BRUGNOT	Service Urbanisme – MONTIGNY LES METZ	- Mme BECUER	Service Urbanisme – MONTIGNY LES METZ	- Mme VIAUD	Conseil Régional Lorraine	- Mme CARRAT	Chambre de Commerce et d'Industrie	- M. SCHOSSELER	Chambre des Métiers	- M. CHABERT	Responsable Mission METTIS - Metz-Métropole	- M. DENSA	Mission METTIS - Metz-Métropole	- M. HOLZHAUSER	Mission METTIS – Metz Métropole	- Mme BENIMEDDOUREN- Metz Métropole	Pôle Urbanisme – Metz -Métropole	- M. BROUSSE	Pôle Planification Territoriale et Cohésion Sociale -Metz- Métropole.	- M. GERARD	AGURAM	- M. SANCHEZ	DDASS	- Mme ROBERT	Préfecture de la Moselle - DEDD	- Mme MELCHIOR	Préfecture de la Moselle	- Mme FIRMIN	DDE - Chef du Service Aménagement Durable	- M. LEBRUN	DDE - Chargée de Mission Déplacements -	- Mme MULLER	DDE – Subdivision de Metz	- M. WEBER	DDE – SAD/Atelier Territorial	- Mme SUZZI	
- M. TREFFEL	Secrétaire Général 57																																																		
- M. GROS	Maire de METZ et 1er Vice Président Metz Métropole																																																		
- M. DELMIX	DGS - METZ																																																		
- M. ERASME	Ville de Metz																																																		
- M. LOMBARDI	DST - WOIPPY																																																		
- M. DOGHMI	Service Urbanisme - WOIPPY																																																		
- Mme BRUGNOT	Service Urbanisme – MONTIGNY LES METZ																																																		
- Mme BECUER	Service Urbanisme – MONTIGNY LES METZ																																																		
- Mme VIAUD	Conseil Régional Lorraine																																																		
- Mme CARRAT	Chambre de Commerce et d'Industrie																																																		
- M. SCHOSSELER	Chambre des Métiers																																																		
- M. CHABERT	Responsable Mission METTIS - Metz-Métropole																																																		
- M. DENSA	Mission METTIS - Metz-Métropole																																																		
- M. HOLZHAUSER	Mission METTIS – Metz Métropole																																																		
- Mme BENIMEDDOUREN- Metz Métropole	Pôle Urbanisme – Metz -Métropole																																																		
- M. BROUSSE	Pôle Planification Territoriale et Cohésion Sociale -Metz- Métropole.																																																		
- M. GERARD	AGURAM																																																		
- M. SANCHEZ	DDASS																																																		
- Mme ROBERT	Préfecture de la Moselle - DEDD																																																		
- Mme MELCHIOR	Préfecture de la Moselle																																																		
- Mme FIRMIN	DDE - Chef du Service Aménagement Durable																																																		
- M. LEBRUN	DDE - Chargée de Mission Déplacements -																																																		
- Mme MULLER	DDE – Subdivision de Metz																																																		
- M. WEBER	DDE – SAD/Atelier Territorial																																																		
- Mme SUZZI																																																			
	Etaient excusés : <table><tbody><tr><td>- SDAP</td></tr><tr><td>- DRIRE</td></tr><tr><td>- DDAF</td></tr><tr><td>- DRAC</td></tr><tr><td>- ScoTAM</td></tr></tbody></table>	- SDAP	- DRIRE	- DDAF	- DRAC	- ScoTAM																																													
- SDAP																																																			
- DRIRE																																																			
- DDAF																																																			
- DRAC																																																			
- ScoTAM																																																			
	Absents : <table><tbody><tr><td>- Sous Préfecture de Metz Campagne</td></tr><tr><td>- DIREN</td></tr><tr><td>- Conseil Général</td></tr></tbody></table>	- Sous Préfecture de Metz Campagne	- DIREN	- Conseil Général																																															
- Sous Préfecture de Metz Campagne																																																			
- DIREN																																																			
- Conseil Général																																																			

Monsieur le Secrétaire Général ouvre la séance. Il indique que l'objet de la réunion est d'examiner les projets de mise en compatibilité des PLU de METZ et WOIPPY et POS de MONTIGNY LES METZ avec le projet METTIS.

En effet, dans le cas où une opération n'est pas compatible avec les dispositions des Plans d'Occupation des Sols ou Plans Locaux d'Urbanisme concernés, la déclaration d'utilité publique ne peut intervenir que si l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des POS/PLU, après examen par les services publics des dispositions relatives aux mises en compatibilité des POS/PLU et après avis des Conseils Municipaux.

La présente réunion s'inscrit donc dans cette procédure définie par l'article L.123-16 du Code de l'Urbanisme dans la mesure où le projet nécessite qu'il soit indiqué par des emplacements réservés et que des espaces boisés classés soient supprimés pour le PLU de METZ.

Monsieur le Secrétaire Général propose une présentation des dossiers de mise en compatibilité, puis un tour de table pour relever les remarques des différents services.

Monsieur CHABERT, responsable de la mission METTIS, rappelle tout d'abord que le projet s'appuie sur la création de deux « Lignes à Haut Niveau de service », en site propre, s'étendant sur un itinéraire de près de 18 km du Nord au Sud-Est de l'agglomération, ainsi que la réalisation de 3 parcs relais, 5 axes aménagés sur 8 km, et la réorganisation en profondeur de l'ensemble du réseau de transports urbains.

Puis, Monsieur HOLZHAUSER, de la mission METTIS, expose les dossiers de mise en compatibilité des POS/PLU.

PLU de WOIPPY :

La mise en compatibilité consiste à indiquer en emplacements réservés au profit de Metz-Métropole le parking relais Woippy (250 places extensible à 500 places) et deux élargissements de voies pour la mise en place de la plate forme TCSP.

Madame SUZZI, de la DDE, précise que l'emplacement réservé pour le parking relais est, dans l'état actuel, en grande partie un emplacement réservé au profit du Département pour le barreau de La Maxe.

Messieurs LOMBARDI et DOGHMI, de la ville de WOIPPY signalent qu'à ce sujet des courriers sont en cours d'échange avec le Conseil Général.

Ils signalent également que le projet de PLU prévoit un classement de la zone I AUX actuelle en zone Na. Une adaptation du projet PLU est donc à envisager pour permettre plus particulièrement la réalisation de bâtiments nécessaires au gardiennage et des services éventuels liés au parking relais.

PLU de METZ :

La mise en compatibilité consiste à indiquer en emplacements réservés au profit de Metz Métropole pour :

- la création d'une nouvelle voie de TCSP
- les élargissements de voiries pour la mise en place de la plate forme TCSP ou pour des stations TCSP

- les aménagements de la voie publique (circulation générale et piétonne) liés à l'implantation de la plate forme TCSP
- les aménagements de carrefours
- la création de deux parcs relais :
 - parking relais Rochambeau : 120 places extensible à 400 places par un aménagement en superstructure,
 - parking relais du Parc des Expositions : 250 places extensible à 500 places.
- la création d'une desserte du futur dépôt et outil de maintenance et une extension du dépôt (un emplacement réservé a été ajouté sur le dépôt et son extension).

La mise en compatibilité porte également sur la suppression d'espaces boisés classés et la suppression de plantations à réaliser.

A la demande de Monsieur TREFFEL, Monsieur HOLZHAUZER précise que le TCSP constitue une plate forme continue de 7 mètres, alors que les axes aménagés sont des aménagements ponctuels avec couloirs et aides aux franchissements de carrefours.

Monsieur GROS, Maire de METZ et 1er Vice Président de Metz Métropole chargé des transports, signale les éléments suivants :

- un emplacement réservé pour l'extension du dépôt est nécessaire,
- en plus des pôles d'échanges prévus dans le projet METTIS le Conseil Général demande un pôle supplémentaire Boulevard de Provence.
- des places de parking du dépose minute actuel de la gare seront supprimées. Un nouveau dépose-minute est envisagé « coté arrivée » actuel.
- le boulevard de Strasbourg représente le seul endroit où le TCSP sera partagé avec les voitures et où un impact sur les activités économiques (suppression de 3 commerces) a lieu.

POS de MONTIGNY LES METZ

La mise en compatibilité consiste à indiquer en emplacement réservé au profit de Metz Métropole deux élargissements de voiries pour la mise en place de la plate forme TCSP.

- 0 -

Monsieur le Secrétaire Général propose un tour de table afin que chaque représentant puisse faire part des ses remarques sur le projet.

DDE :

Monsieur LEBRUN signale que la DDE a contacté la SNCF pour ce qui concerne le mur qui sera réduit au niveau du dépose minute actuel.

La DDE informera Metz Métropole des réponses apportées par la SNCF.

Madame SUZZI précise que quelques rectifications seront faites sur la forme des dossiers : TCSP ou axe aménagé à préciser, n° des emplacements réservés à indiquer sur les plans, nouveaux emplacements réservés à faire ressortir dans les listes, nom des rues principales à indiquer.

Aussi, un dossier propre à chacune des 3 communes sera constitué pour l'enquête publique.

DDASS :

Madame ROBERT demande à ce que le projet prenne en compte les périmètres de protection des captages d'eau de la Ville de Metz (Champ Captant Nord).

DRIRE :

Un courrier en date du 17 septembre 2009 indique la présence de canalisations de transport/lignes électriques sur les 3 communes.

Monsieur GROS précise à ce sujet qu'une réunion avec les délégataires a eu lieu dans le but de déplacer ces canalisations.

Le courrier de la DRIRE signale également qu'il conviendra de vérifier la situation administrative de l'atelier de réparation et d'entretien des véhicules destinés aux transports en commun au regard de la nomenclature des installations classées, à savoir notamment la rubrique 2930.

Ville de METZ et METZ METROPOLE :

Monsieur GROS souhaite que la procédure se déroule le plus rapidement possible.

Ville de WOIPPY :

Le projet de révision de PLU sera modifié pour prendre en compte le projet METTIS.

Ville de MONTIGNY LES METZ :

Madame BRUGNOT signale que les emplacements réservés créés ne sont pas toujours privatisés.

Monsieur HOLZHAUSER fait remarquer que l'ensemble des parcelles privatives indiquées par le cadastre ont été identifiées et que des emplacements réservés y ont été mis en place afin de marquer la présence du projet METTIS.

Monsieur LEBRUN tient à préciser que les 3 dossiers de mise en compatibilité doivent contenir le même niveau d'informations à la fois vis-à-vis de la population, mais aussi pour des soucis d'égalité de traitement des POS/PLU en terme de procédure.

Chambre de Commerce et d'Industrie :

Madame CARRAT signale que la Chambre de Commerce et d'Industrie prendra attaché auprès des entreprises existantes pour les aider ou accompagner leur transfert, notamment les 3 commerces situés Avenue de Strasbourg.

Chambre des Métiers :

Monsieur SCHOSSELER signale également qu'un accompagnement aux entreprises directement impactées sera apporté à la Chambre des Métiers.

Il souhaite connaître plus particulièrement l'impact du projet sur le garage Peugeot au niveau du carrefour de la route de Thionville.

Monsieur CHABERT précise que des discussions avec Monsieur BAILLY, responsable de Peugeot, sont en cours.

L'impact porte sur le parking des voitures d'occasion qui sera diminué.

Conseil Régional :

Madame VIAUD n'a pas de remarque particulière à formuler.

Pour information :

La suite de la procédure est la suivante :

- l'enquête publique portant à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité des POS/PLU des trois communes ainsi que l'enquête parcellaire devraient avoir lieu du 15 Novembre au 15 Décembre 2009.
- les dossiers de mise en compatibilité des POS/PLU, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la présente réunion seront soumis, pour avis par le Préfet, aux conseils municipaux. Si ceux-ci ne se prononcent pas dans un délai de deux mois, les avis seront réputés favorables.
- La déclaration d'utilité publique pourra ensuite être prononcée et peut être envisagée au cours du premier semestre 2010.

Monsieur le Secrétaire Général lève la séance.

Le Secrétaire Général,

